

Le vingt sept septembre deux mille douze à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt et un septembre deux mille douze s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Étaient présents, tous les membres à l'exception de Yvonne CONQ (arrivée en séance après le vote de la question 12.4.7) pouvoir à Jean LAOT , Christian PREMEL pouvoir à Daniel CONQ, Patrice COROLLEUR pouvoir à Frédéric PAUL (arrivée en séance après le vote de la question 12.4.7), Jean-Claude TALARMAIN (pouvoir à Yvonne CONQ après son arrivée), Félix GUILLOU (arrivée en séance après le vote de la question 12.4.1.), Dominique FLOCH

Mme LANDURE Marie-Claire a été nommée secrétaire de séance.

12.4.0 COMPTE-RENDUS SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la réunion du 28 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

12.4.1 DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition de modification n°1 du budget EAU 2012

66111 Intérêt de la dette	- 200 €
654 Pertes irrécouvrables	200 €

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

ADOpte cette décision modificative n°1 du budget EAU 2012

12.4.2 DEMANDE DE SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU ET CONSEIL GENERAL – PROTECTION DU CAPTAGE

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, rappelle que la commune a mis en place une protection de son captage d'eau de Tourhip.

Dans ce cadre la municipalité a décidé de faire l'acquisition des terres faisant partie de cette protection de captage.

Le Conseil Général du Finistère (30 %) et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (30 %) subventionnent ces acquisitions en périmètres A (les acquisitions en périmètre B ne sont pas subventionnées).

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

SOLLICITE du Conseil Général du Finistère et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne les subventions concernant les acquisitions de terrains et les indemnisations dans le cadre de la protection de captage.

AUTORISE le Maire à signer les documents liés à ces demandes de subventions.

12.4.3 ENQUETE PUBLIQUE SCEA DES QUATRE VENTS (PLOURIN)

Discussion

Roger TALARMAN, Adjoint au Maire, soumet au vote du Conseil Municipal la demande présentée par la SCEA AUX QUATRE VENTS, concernant l'extension de son élevage porcin dans le cadre du dispositif dérogatoire de la restructuration externe. La SCEA exploite deux sites d'élevage porcin. Sur le site principal de Kerinizan Névez, les effectifs sont de 250 reproducteurs, 1 260 porcelets en post-sevrage et 1 836 porcs à l'engrais. Le site de Kernévez n'accueille que des porcs à l'engrais au nombre de 480.

Le projet de restructuration de l'élevage comporte :

- 1) l'agrandissement des installations d'élevage sur le site principal, avec la construction d'un bâtiment de maternité et d'un bâtiment d'engraissement supplémentaires,
- 2) la modification de la gestion des effluents d'élevage, actuellement compostés en majeure partie, et qui seront confiés à une entreprise tierce pour le traitement biologique de la fraction liquide du lisier et la méthanisation de la fraction solide. La SCEA assurera néanmoins l'épandage de la fraction liquide après traitement.

L'agrandissement de l'élevage, qui passera d'un total de 3 318 à 4 118 animaux équivalents, résulte du transfert des effectifs de deux élevages :

- 1) l'élevage porcin de l'EARL Isabelle TALARMAN, situé également à PLOURIN au lieu-dit Kerinizan Goz,
- 2) un élevage de volailles de chair, amené à cesser l'activité et situé sur la commune de PLOUGONVEN (29) au lieu-dit Kerbuz

Le projet de la SCEA s'intègre dans un programme plus global de création d'une unité collective de traitement biologique et de méthanisation de lisier, impliquant au total 13 exploitations d'élevage regroupées en GIE. Cette structure le GIE de MENEZ AVEL, assure actuellement le traitement, en prestation de service, des effluents de ces élevages en mélange avec des déchets verts, sur 3 plates-formes de compostage.

La commission AXE II du 20 septembre 2012 a donné un avis favorable à la majorité.

Roger TALARMAIN ne prend pas part au vote.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	2

SUIT l'avis de la commission AXE II

12.4.4 ENQUETE PUBLIQUE GAEC DE MENEZ AVEL (PLOURIN) PROJET D EMETHANISATION

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, soumet au vote du Conseil Municipal la demande présentée par le GIE de MENEZ AVEL qui a pour objet d'exploiter une unité de traitement biologique de lisier associée à une unité de méthanisation et de compostage. Ce projet valorisera les effluents d'élevage, déjà traités aujourd'hui en compostage, en association avec des déchets organiques du secteur géographique. Ce projet permettra de valoriser les effluents produits par les adhérents au GIE en les désodorisant et ainsi d'augmenter la capacité des élevages vis-à-vis des tiers tout en produisant un compost de haute qualité agronomique.

Cette unité produira :

	Par jour	Par an
Volume de biogaz produit	4 175 Nm ³	1 500 000 Nm ³
Production d'électricité	9 550 Kwh	3 264 010 KWh
Production de chaleur	9 415 Kwh	3 217 270 KWh
Digestat sec	1,18 t	431 t
Compost	20,5 t	7 500 t
Effluent épuré	77,4 m ³	28 251 m ³
Centrat	6,6 m ³	2 414 m ³

La commission AXE II du 20 septembre 2012 a donné un avis favorable à la majorité.
Roger TALARMAIN ne prend pas part au vote.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	2

SUIT l'avis de la commission AXE II

12.4.5 ENQUETE PUBLIQUE BR12/08 – CULTURES MARINES – MADEC – PRAT AR MOR – LANDEDA - PLOUGUERNEAU

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la demande d'exploitation de cultures marines par les établissements MADEC et la société PRAT AR MOR sur Landéda et Plouguerneau.

La commission AXE II du 20 septembre 2012 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

SUIT l'avis de la commission AXE II

12.4.6 REVISION DU P.L.U. DE COAT MEAL

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la délibération, concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COAT MEAL.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**SOUHAITE être associé à cette révision
DELEGUE, Michel TROADEC, à cet fin**

12.4.7 REVISION DU P.L.U. DE TREGLONOU

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la délibération, concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TREGLONOU.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

**SOUHAITE être associé à cette révision
DELEGUE, Michel TROADEC, à cet fin**

12.4.8 RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2011

Discussion

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2011.

- **INDICATEURS TECHNIQUES**

- **Service de l'eau potable**

- ***Production d'eau et qualité***

2. *Captage de Tourhip*

Le captage de TOURHIP a produit :

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Production m ³	61.857	69.863	64.537	68 339	59 673	65 978	55 740	66 511	64 868	60 310	66 018

L'eau est neutralisée puis désinfectée à l'hypochlorite de sodium. L'eau brute de captage a une teneur moyenne en nitrates, sur une année, de :

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Mg/l	53	58	62	65	74	75	80	81	81	84	84	86	90	94	89

Maximum: 56 mg/l, minimum: 49 mg/l

3. *Apport du Syndicat mixte du Bas Léon*

L'eau du captage est mélangée, dans le réservoir du château d'eau, avec celle importée du syndicat mixte du bas Léon pour :

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Production m ³	76.484	67.086	63.805	61 814	76 979	68 258	78 306	70 070	75 725	78 416	71 109

- ***Distribution d'eau***

Eau distribuée entre la production du captage de TOURHIP et l'apport du syndicat du Bas Léon :

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Tourhip	61.857	69.863	64.537	68 339	59 673	65 978	55 740	66 511	64 868	60 310	66 018
Bas Léon	76.484	67.086	63.805	61 814	76 979	68 258	78 306	70 070	75 725	78 416	71 109
Total	138.341	136.949	128.342	130 153	136 652	134 236	134 046	136 581	140 593	138 726	137 127

Le service d'eau dessert

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Nbr d'abonnés	912	894	873	857	831	810	800	792	784	779	753	730	703	693	664	624

Le réseau de distribution est pour 100 % en PVC.

Observations générales du rapport de l'Agence Régionale de Santé de 2011:

- « *Le taux de conformité des prélèvements microbiologiques par rapport aux limites de qualité est de 100 % sur les eaux mises en distribution et distribuées pour les paramètres recherchés. Ce taux est seulement de 92,9 % pour les paramètres physico-chimiques en raison d'un dépassement de la valeur limite de 10 µg/l pour les bromates, sous-produits du traitement de désinfection, le 23 août, avec une concentration de 11 µg/l. L'eau distribuée est également agressive vis-à-vis des métaux..* »

- **Service d'assainissement collectif**

- ***Réseau d'assainissement***

Le réseau collecte par 582 branchements (1510 personnes), les eaux usées. La consommation d'eau potable de la population assujettie à la taxe d'assainissement est de :

2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
42.861	41.348	40.690	41 989	42 529	43 357	43 992	43 698	42 587	41 433

- ***Station d'épuration***

a) Le rapport de visite annuel d'assistance technique du SATESE du 29 octobre 2011, (voir annexe) laisse apparaître :

«Au vu des perspectives de développement de la commune, une étude de redéfinition d'une nouvelle station d'épuration est en cours. Au regard de l'étude technico-économique, la nouvelle station aura une capacité de 2 100 EH. Les résultats physico-chimiques sur l'eau épurée sont moyens. Ces résultats sont liés à la charge reçue à mettre en corrélation avec le dimensionnement des ouvrages qui ne répond plus aux critères actuels de réalisation. Bonne exploitation de la filière de traitement. »

b) Le service de la police de l'eau, chargé de vérifier la conformité de la station d'épuration nous a informé de l'état de conformité du système d'assainissement au regards de la réglementation en vigueur :

- conformité à la directive européenne : **oui**
- conformité à la réglementation nationale et préfectorale : pour ce qui concernera la performance du traitement : **oui**

- **Traitement des boues**

Depuis le 1^{er} janvier 2003 la commune de PLOUGUIN, par l'intermédiaire du Syndicat du Bas Léon, fait traiter les boues de la station d'épuration par déshydratation (Lyonnaise des Eaux) et incinération (Brest Métropole Océane)

Nombre de tonnes de matières sèches produites par an :

2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
17,3	18,7	19,1	19.74	19.371	21.622	21.82	21.2	16.4

- **INDICATEURS FINANCIERS**

a) Service d'eau potable non assujetti à la T.V.A

1) Tarifs 2011

	2011	2010	2009	2 008	2 007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Service des Eaux											
- Abonnement sans consommation	48,48	47,52	47,04	46.20	46.20	45.00	44.00	43.20	42.00	41.00	40.25
- de 1 à 120 m3	1,00	0,98	0,97	0.95	0.95	0.91	0.89	0.88	0.86	0.84	0.82
- de 121 à 240 m3	0,70	0,69	0,69	0.66	0.66	0.64	0.63	0.62	0.60	0.58	0.56
- Au-delà de 240 m3	0,54	0,53	0,52	0.51	0.51	0.49	0.48	0.47	0.46	0.44	0.43
- Branchement 10 ml (y compris citerneau)	546,42	535,70	530,40	520.00	520.00	500.00	490.00	480.00	470.0	466.00	457.35
- Le ml supplémentaire	36,78	36,06	35,70	35.00	35.00	33.00	32.00	31.00	30.00	28.00	27.44
- Réouverture de compteur	46,36	45,45	45,00	44.00	44.00	42.00	41.00	40.00	38.15		

2) Investissements

Ils ont consisté en :

extension de réseau vers Ker Eol II

3) Facture type pour 120 m³

Rubrique	Qut	Evol 2011/2010	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Abonnement	1	1,02%	48,48	47,52	47,04	46.20	45.60	45.00	44.00	43.20	42.00	41.00	40.24
Consommation	120	1,02%	120,00	117,60	116,40	114.00	111.60	109.20	106.80	105.60	103.20	100.80	98.79
Pollution eau	120	0	34,80	34,80	34,80	34.80	12.72	12.72	12.72	12.72	12.72	12.72	12.26
F.N.D.A.E.	120						2.56	2.56	2.56	2.56	2.56	2.56	2.56
Net à payer (€)		1,01%	203,28	199,92	198,24	195.00	172.48	169.48	166.08	164.08	160.48	157.08	153.85

b) Service assainissement assujetti à la T.V.A.

1) Tarifs 2011 (H.T.)

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Service Assainissement										
- Forfait annuel hors taxes	78,24	76,68	75,84	74.40	73.20	72.00	70.00	69.00	67.50	66.00
- Taxe au m ³	1,03	1,01	1,00	0.98	0.96	0.94	0.92	0.90	0.82	0.70
- Taxe de raccordement au réseau (H.T) logement construit avant le réseau	888,42	871,00	862,00	845.00	829.00	814.00	798.00	782.50	780.00	777.00
. participation pour raccordement à l'égout	1776,84	1 742,00	1 724,00	1 690.00	1657.00	1628.00	1596.00	1565.00	1560.0	1555.00
- Participation pour contrôle de l'assainissement - la visite	CCPA	CCPA	CCPA	CCPA	CCPA	SATESE	SATESE	SATESE	SATESE	

2) Investissements

Ils ont consisté en :

Etude technico-économique de la station d'épuration
Etude loi sur l'Eau STEP

3) Facture type pour 120 m³

Rubrique	Qut.	Evol 2011/2010	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Abonnement	1	1,02%	78,24	76,68	75,84	74.40	73.20	72.00	70.00	69.00	67.50	66.00
Consommation	120	1,02%	123,60	121,20	120,00	117.60	115.20	112.80	110.40	108.00	98.40	84.00
Redevance	120	0,00%	20,40	20,40	20,40	20.40						
Total (€ H.T.)		1,02%	222,24	218,28	216,24	212.40	188.40	184.80	180.40	177.00	165.90	150.00

12.4.9 UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE - ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. - DELIBERATION 14.3.08 DU 9 AVRIL 2008

1) Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15).

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
15	MANGENOT	18 rue de Kroas Hir	YB 131	619	SOTO / GEHIN
16	DUPART	6 impasse de Pen ar Creach	ZC 101	549	LOAEC

2) Michel TROADEC, Maire, a utilisé sa délégation (alinéa 4) pour attribuer, après mise en concurrence, le marché de maîtrise d'oeuvre de la station d'épuration au cabinet SAFEGE pour un montant de 34 117,09 € H.T.

12.4.10 QUESTIONS DIVERSES

- repas des anciens le 21 octobre
- inauguration du 20 octobre
- téléthon 2012
- demande de meilleure couverture par Orange (4G)

TROADEC	LE DREFF	TALARMAIN R.	LE BLOAS	YVINEC
SALIOU Daniel	BERGOT	LANDURE	PAUL	CONQ Daniel
SALIOU Christine	TALARMAIN J. C. pouvoir Y CONQ	PREMEL pouvoir CONQ Daniel	MELAC	FLOCH Absent
LAOT	CONQ-LAOT	GUILLOU	COROLLEUR	